Université de Lille

FACULTÉ DE MÉDECINE Henri Warembourg

Procès-Verbal

Jury d'admission pour l'accès direct en deuxième ou troisième année des études de sage-femme en date du 10 juin 2021

Références réglementaires :

- Arrêté du 24 mars 2017 relatif aux modalités d'admission directe en deuxième ou troisième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme, modifié par l'arrêté du 13 décembre 2019
- Article 4 de l'Arrêté du 24 mars 2017 relatif aux modalités d'admission directe en deuxième ou troisième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme, modifié par l'arrêté du 15 février 2021

N°	Nom patronymique	Nom marital	Prénom	Admission	Année
1	DAVIGNY		Jennifer	ADM	3A
2	KAJJI		Myriam	AJ	

Lexique :
ADM : Admis(e)
AJ : Ajourné(e)
2A : 2ème année
3A : 3ème année

Lille, le 11 juin 2021

Le Président de Jury,

M. le Professeur Dominique Lacroix
Doyen de l'UFR3S